... connaissance du *Matin*. Nous le dirons plus loin.

Il s'agit de lettres adressées par M. Audouard, président de l'*Avant-garde royaliste* de Versailles, à M. l'abbé Tourmentin, secrétaire général de l'Association *antimaçonnique* de France.

Dans ces lettres, M. Audouard donne à l'abbé Tourmentin des renseignements sur un percepteur, un professeur, un instituteur et un officier. Il se borne à dire : « Un tel est franc-maçon. Tel autre, catholique. » Il ne donne que des *renseignements politiques*.

Cela ne ressemble aullement, quoi qu'en dise le *Matin*, aux fiches de délation maçonnique.

En effet, ces prétendues fiches de M. Audouard n'ont servi à briser la carrière de personne. Elles n'étaient pas destinées à être communiquées à un ministre. Elles ne contenaient que des renseignements donnés par un homme à un autre homme, dans un but purement politique.

Ce n'était pas le caractère des fiches maçonniques. Les mouchards qui les ont écrites ont commis une infamie, et ceux qui en ont fait état, le général André notamment, ont commis une infamie encore plus grande!

Aucune personne de bonne foi ne pourra nier la différence essentielle qui existe entre une délation dont le but est de briser une carrière, et des renseignements politiques donnés au directeur d'une Ligue politique.

Mais ce n'est même pas ça, c'est moins que ça et nous allons le faire comprendre.

Ces fiches que publie le *Matin* n'ont pas été saisies chez l'abbé Tourmentin. On n'a rien trouvé au siège de la Ligue antimaçonnique.

Elles ont été communiquées à notre confrère par un homme qui fut, pendant quelque temps, accepté dans les réunions royalistes. Mais on ne tarda pas à se convaincre que c'était un policier et on le mit à la porte de partout. C'est la vengeance qu'il nous sert dans le *Matin*.

M. Audouard est un jeune homme de 20 ans, très impulsif et trop peu réfléchi. Il s'était lié avec ce policier alors que celui-ci était accepté.

Un beau jour, le mouchard dit au jeune homme : « Vous devriez bien m'aider, je dois envoyer à l'abbé Tourmentin des fiches sur les officiers francs-maçons de Versailles. »

Audouard accepta, car il savait que l'abbé Tourmentin dirigeait une Ligue dont le but était de fournir des renseignements sur les candidats francs-maçons.

Sous la dictée du policier, il écrivit les lettres publiées par le *Matin*.

Or, et c'est le nœud de l'affaire, *ces fiches ne sont jamais parvenues* à l'abbé Tourmentin, qui ignore le nom d'Audouard et celui du policier.

Celui-ci les avait gardées par devers lui, dans l'espoir de compromettre un jour Audouard, royaliste militant.

Il n'a pas atteint son but, car sa machination est dévoilée.

Cette histoire ne tient pas debout et si les juges n'ont pas autre chose à se mettre sous la dent, ils pourraient, dès aujourd'hui, boucler leurs instructions parallèles.

UNE LETTRE AU « MATIN »

M. Courtois, employé de l'Association antimaçonnique de France, envoie au *Matin* une lettre dont voici le résumé :

Un jeune homme de 18 à 19 ans se présenta un jour à l'Association antimaçonnique et demanda à M. Courtois si on avait reçu une lettre recommandée contenant des renseignements de nature à intéresser, selon lui, M. l'abbé Tourmentin, secrétaire de l'Association antimaçonnique.

M. Courtois répondit à ce jeune homme (inconnu à l'Association), que l'on n'avait rien reçu. Surprise du visiteur, qui déclara qu'il avait confié sa lettre à un ami et qu'il allait le voir pour s'assurer si la lettre avait été bien mise à la poste.

Voilà un bien singulier ami. Qu'en pense le *Matin*?

Peu après, la lettre parvenait à l'Association, et M. Courtois en accusait réception à son auteur en quatre lignes de pure convenance. Puis, l'abbé Tourmentin étant absent, en tournée de conférences, M. Courtois prit connaissance de la lettre, constatant qu'elle contenait des renseignements sans aucun rapport avec l'objet de l'Association antimaçonnique.

Selon ses instructions il déchira et jeta la lettre et les notes qui l'accompagnaient.

M. Courtois déclare qu'il n'a jamais été fait état des notes de M. Audouard, et défie le *Matin* de prouver le contraire.

D'autre part, M. l'abbé Tourmentin nous communique la note suivante :

Le journal le *Matin* exhibe des fiches. Où les a-t-il prises? D'où viennent-elles? Qui les a faites? Lui seul pourrait le dire.

Je ne connais pas l'Avant-garde royaliste, [illegible] Ligue antimaçonnique. Cette prétendue Ligue n'a aucun rapport avec notre Association. Je ne connais pas M. Audouard et ce monsieur est [illegible], je me déclare dans l'impossibilité de dire comment il est fait et de quelle couleur il est. Ce peut être un illustre inconnu, un homme de paille ou même un policier : je n'en sais rien. Le *Matin* doit le savoir.

Ce journal publie une prétendue lettre adressée à « Monsieur le secrétaire général ».

Quel secrétaire général? Où est donc l'enveloppe qui accompagnait cette lettre et qui doit porter le nom du destinataire? Il est vrai que cette enveloppe ne serait pas plus probante que la poste.

Un monsieur quelconque a toute facilité pour adresser à n'importe qui un papier qu'il est généralement facile de faire saisir à la poste, ou même d'envoyer directement à un comparse et [illegible] on fait ainsi subir des voyages variés dans des directions diverses.

C'est le cas des fameuses fiches du journal le *Matin*.

M. Guyot de Villeneuve a produit des fiches qui portent l'estampille du Grand-Orient, avec leur date d'entrée. Celles-là gardent le cachet de l'authenticité. Mais les fiches du *Matin* ne portent rien de semblable.

Le *Matin* a publié ma lettre de protestation, en ajoutant qu'elle se passe de commentaires.

En effet, elle se passe de commentaires, parce qu'elle est assez nette, mais les fiches du *Matin* ne sauraient s'en passer. Qu'on me permette de rappeler la matérialité des faits. A 5 heures du matin, un agent de la Sûreté vient m'éveiller, en m'annonçant que l'on perquisitionnait dans nos bureaux. Je dis à l'agent de porter au commissaire ma protestation contre cet envahissement de domicile. Lorsque j'arrivai, un quart d'heure plus tard, rue de Grenelle, le commissaire se tenait, avec ses quatre acolytes, dans le vestibule et m'annonça que devant ma protestation, il avait vidé les lieux et interrompu la perquisition. Cette opération s'est continuée de la façon dont elle a été racontée dans l'*Eclair*, et le commissaire s'est retiré *sans emporter le plus petit papier, et sans dresser de procès-verbal.*

Cette perquisition a été le dernier acte d'une intrigue dont on m'enveloppe depuis plus d'une année.

L'agence Fournier a vendu le pot aux roses en disant qu'au mois de janvier 1905, on s'intéressait au cas de l'abbé Tourmentin dont on suivait la campagne de propagande antimaçonnique.

C'est en effet à cette époque qu'une histoire fut bâtie autour de ma personne. Vers le mois de février, pendant quatre semaines, les agents ne m'ont pas lâché du matin au soir.

A chaque instant, je recevais la visite, rue de Grenelle, de personnages suspects.

Il y a quelques semaines, je comparaissais devant M. le juge d'instruction Boucard pour des faits auxquels je n'étais pas mêlé, sans arriver à savoir si j'étais cité comme témoin ou comme inculpé.

Au petit Convent du Grand-Orient qui s'est ouvert le 19 mars dernier, je suis particulièrement [illegible] et qu'on a exprimé l'opinion qu'il fallait surtout marcher contre la rue de Grenelle.

A cette époque, le Grand-Orient prétendait être sous le coup d'un chambardement. On disait de M. Lépine des agents et un cycliste en civil pour parer à tous les événements. Bidegain avait, disait-on, fourni les plans et l'abbé Tourmentin était l'âme du complot. N'ayant jamais rien comploté de ce genre, je n'avais pas à me préoccuper de cette invention.

Ces détails, que je pourrais préciser et compléter, sont de nature à éclairer les [illegible] pour suivre les fils d'une intrigue qui finira en [illegible] comme elle le mérite.

Je répète que l'Association antimaçonnique a été uniquement fondée — et voici les termes de notre déclaration à la préfecture de police, — pour « étudier et faire connaître par la propagande écrite et parlée, l'influence sociale, philosophique et politique de la Franc-Maçonnerie et autres Sociétés secrètes ».

L'Association antimaçonnique n'est jamais sortie de ce programme.

Enfin, l'*Eclair* complète et rectifie sur un point les détails donnés par le *Soleil* sur M. Audouard :

M. Audouard est un jeune homme de 17 ans, grand potache, qui prépare son bachot à Versailles. Avec quelques adolescents de son âge, il s'est amusé à fonder une Ligue dont il s'est institué le président, très vain de son titre.

[illegible] il écrivait beaucoup, si on ne lui écrivait guère, étalant avec enthousiasme l'espérance de ses relations, que son désir et son imagination multipliaient à l'envi. Il y a quelques semaines, il mit ce qu'il nommait un peu pompeusement ses papiers entre les mains d'un dépositaire, auquel il aura peut-être la curiosité de les redemander, mais il n'est pas certain qu'il les retrouve; ils pourraient avoir subi des voyages variés dans des directions diverses ».

On n'a pas perquisitionné chez lui. Sa mère, Mme Audouard, nous assure que son fils ne connaît aucune des personnes dont il est parlé dans les quelques fiches que l'on a publiées. Elle souhaite que ces événements le ramènent au collège où elle voudrait bien le voir conquérir enfin ce bachot dont il a été distrait par son amour des entretiens politiques et les audacieux conseils des associés de M. Hennion.

LES FAUX DE L'« OFFICIEL »

Sur cette affaire, le gouvernement a communiqué à la presse une note extrêmement embarrassée. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier si elle semble infirmer ou confirmer les accusations de la *Liberté* :

La liste insérée au *Journal officiel* est, dans l'ensemble, conforme à celle qui a été envoyée, le 31 juillet 1905, par M. Jules Bœufve, consul de France, avec la mention : « Ce palmarès a été collationné avec les listes officielles de l'Exposition de Saint-Louis, approuvées par le jury supérieur. » Un très petit nombre de modifications y ont été toutefois apportées sur la demande de M. Gérald, député, commissaire général adjoint, vice-président du jury supérieur, qui les a indiquées comme des rectifications d'erreurs matérielles et qui a d'ailleurs engagé immédiatement, à cet égard, une correspondance avec l'administration américaine.

D'autre part, le palmarès américain n'a pas encore été envoyé à l'administration française par l'administration américaine; le commissariat général français n'a même point reçu communication des épreuves concernant notre section comme il en avait exprimé le désir. Ce palmarès ne saurait donc, en l'état actuel, être considéré que comme provisoire. Il contient des erreurs certaines, non seulement en ce qui touche l'orthographe des noms, mais encore dans la désignation des lauréats et des récompenses : les discordances entre ses indications et les premières séries de diplômes parvenus au commissariat général pour être remis aux exposants suffiraient, au besoin, à en fournir la preuve.

Le pointage définitif ne pourra avoir lieu qu'après l'arrivée complète des diplômes.

Il convient du reste de rappeler que les listes des récompenses publiées à la suite des Expositions françaises ou étrangères ont toujours comporté après coup les redressements plus ou moins nombreux.

Il n'empêche que le public se demandera toujours pourquoi, malgré les protestations soulevées il y a plusieurs mois, le gouvernement s'était jusqu'ici refusé à fournir les explications qui précèdent, et comment il a fallu les menaces de la *Liberté* et le commencement de révélations faites par elle sur cette affaire pour le décider à sortir de son extraordinaire et obstiné silence.

A noter aussi que le projet déposé à la Chambre, il y a également de longs mois, pour l'attribution de décorations de la Légion d'honneur aux exposants de Saint-Louis, n'est jamais venu en discussion depuis le temps où M. Combes le présentait, et que, seul, le jeune député bloccard Gérald a reçu de M. Combes, à titre de services exceptionnels (trois mois de promenade d'agrément aux Etats-Unis comme commissaire général adjoint de l'Exposition de Saint-Louis), la croix d'honneur.

LE COMPLOT

Les perquisitions opérées vendredi n'avaient de judiciaires que le nom. C'est M. Hennion, commissaire principal de la Sûreté, qui a machiné toute l'affaire. La justice n'a fait que couvrir cette manœuvre politique. On a, en effet, la certitude que la Commission rogatoire, envoyée par M. Baudry, juge d'instruction de Béthune, était une Commission générale à l'effet de rechercher tous documents relatifs à l'agitation gréviste. Elle ne contenait aucun nom. C'est à Paris qu'ont été rédigés les mandats de perquisitions.

LES ARRESTATIONS DE CE MATIN

Sept mandats à exécuter

Les personnes arrêtées

De nouvelles arrestations, relatives au fameux complot, ont encore été opérées ce matin à Paris.

M. André, le juge d'instruction, ayant reçu dimanche du Parquet de Béthune de nouvelles Commissions rogatoires à exécuter à Paris, a fait venir dans son cabinet sept commissaires de police, MM. Blot, sous-chef de la Sûreté; Martin et Bleynie, commissaires aux délégations judiciaires; Guichard, de la brigade spéciale, ainsi que MM. Picot, Egarteler et D'Homme.

M. André a remis à chacun de ces magistrats des mandats d'amener pour « complicité de rébellion et de menées anarchistes », émanant du Parquet de Béthune, avec mission d'avoir à les exécuter, ce matin, à la première heure.

En vertu du mandat dont il était saisi, M. Picot, commissaire de police, s'est rendu ce matin 12, avenue Bugeaud, au domicile de M. Xavier Feuillant, ancien officier de cavalerie et secrétaire du journal l'*Avant-Garde*.

M. Picot, après fait connaître sa qualité et la mission dont il était chargé, a procédé à l'arrestation de M. Xavier Feuillant, qui a été conduit au Parquet pour y être interrogé par M. André.

M. Egarteler, commissaire de police, a procédé, de son côté, à l'arrestation de M. Griffuelhes, secrétaire de la Confédération du travail.

Le mandat que M. Bleynie, commissaire aux délégations judiciaires, avait été chargé d'exécuter, concernait M. Henri Bibert.

Le rédacteur de l'*Autorité* a été arrêté à son domicile, à Antony.

M. Blot, sous-chef de la Sûreté, avait reçu la mission de procéder à l'arrestation de M. Lévy, secrétaire de la Confédération du travail.

Ce magistrat n'a pu exécuter son mandat, n'ayant pas pu rejoindre M. Lévy, qui serait, dit-on, en fuite.

De même, M. Guichard, de la brigade spéciale, chargé d'arrêter M. Fromentin, l'anarchiste millionnaire de Choisy-le-Roi, n'a pu s'acquitter de sa mission. M. Fromentin, a-t-on dit à M. Blot, est parti hier en voyage.

MM. D'Homme et Martin n'ayant pas, à l'heure où nous paraissons, terminé leurs opérations, on n'en connaîtra le résultat que dans le courant de la soirée.

Le juge d'instruction André a fait subir à MM. Feuillant, Bibert et Griffuelhes l'interrogatoire d'identité; ils vont être conduits à Béthune où se fera l'instruction.

Au dernier moment on nous annonce, sans qu'il nous ait été possible de contrôler cette nouvelle, l'arrestation de MM. Durand de Beauregard à Nice, et Fromentin à Choisy-le-Roi.

ARRESTATION D'UN POLICIER

On nous télégraphie de Brest

Il n'y a plus à douter, le fameux complot était machiné par la police. On a mis en état d'arrestation, hier soir, à Brest, un sieur Bressolles, qui avait réussi, il y a cinq jours, à se faire embaucher comme surveillant afficheur par M. Pierre Biétry, candidat antisocialiste. Cet individu avait reçu, avant-hier, la visite d'un agent de la Sûreté générale. Il a été trouvé porteur d'une carte de circulation à demi-tarif sur tous les réseaux de chemin de fer. Comme le gaillard se dit ouvrier boulanger sans travail, on devine facilement son rôle.

NOUVELLES PERQUISITIONS

On a perquisitionné à *Nice*, avenue de Beaulieu, où M. Durand de Beauregard est soigné, et dans sa villa, à *Compiègne*. Le perquisitionné est des plus neurasthéniques. Ces nouvelles opérations n'ont donné aucun résultat.

A *Brest*, en vertu d'une Commission rogatoire du Parquet de Béthune, M. Gérome, commissaire central de police, a fait une perquisition chez M. de Gayac, voyageur de commerce, descendu dans un hôtel de la ville.

A *Lille*, MM. Mugnier, commissaire de police à Condé, et Langlais, commissaire à Lille, accompagnés du garde Delforge et d'une escorte de cuirassiers et de gendarmes, sont allés perquisitionner à Fresnes, chez MM. Delcant, Castillon, Claude et Vilain, affiliés à la Confédération du travail. Les commissaires ont emporté des documents et les ont transmis au procureur général de Douai.

IL NE MANQUAIT QUE TAMBURINI

Le bruit court au Palais de Justice de l'arrestation du capitaine Tamburini et du capitaine Velpert, qui furent mêlés l'an dernier à l'affaire du complot burlesque qui fut interrompue par le vote de la loi d'amnistie.

Au domicile du capitaine Tamburini on déclare qu'il est parti ce matin en compagnie d'un inconnu, qu'on croit être un inspecteur de la Sûreté et qu'il n'a pas reparu.

LE COMPLOT ET LES MINISTRES

Nous apprenons de source autorisée qu'au Conseil des ministres au cours duquel M. Clemenceau annonça à ses collègues qu'il était sur la piste d'un complot et qu'une instruction allait être ouverte, il éprouva une vive opposition de MM. Leygues, Barthou et Poincaré.

Pour vaincre leur résistance, M. Clemenceau dut même les menacer d'abandonner son portefeuille. Cette lamentable conception du complot est donc bien l'œuvre personnelle de M. Clemenceau. Il est probable, d'ailleurs, qu'aucun de ses collègues ne lui en contestera l'honneur. (*Liberté*.)

LE COMPLOT ET LA PRESSE

LA PRESSE BELGE

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 29 :

Pas un journal combiste sérieux n'ose catégoriquement prendre la défense de Clemenceau, et la protestation de la *Croix* est relatée dans la presse.

Quant aux journaux catholiques, ils font tous ressortir le ridicule de cette aventure. Le *XXe Siècle* de Bruxelles résume de la façon que voici le sentiment général, hautement élogieux pour la *Croix* :

« Le gouvernement français, affolé par la claire vue des effets électoraux du combisme sur le prochain scrutin législatif, s'est jeté à corps perdu dans le ridicule : il a essayé de monter au pays le coup du grand complot et a fait opérer, vendredi matin, des perquisitions aux bureaux de notre confrère catholique parisien la *Croix*.

» Les argousins de M. Clemenceau ont, d'ailleurs, fait « chou blanc », et M. Clemenceau en est pour son attentat à la liberté de la presse. Nous présentons, à cette occasion, l'expression de nos sympathies à notre confrère parisien.

» Cet incident fera faire la même réflexion à tout le monde : le « bloc » a donc bien peur de l'influence de la *Croix* pour recourir contre elle à d'aussi basses mesures de police! »

LES ATTENTATS

NOUVELLES TENTATIVES

Tandis que le gouvernement affecte de chercher les éléments d'un complot dans les bureaux des Ligues ou de la *Croix*, ce complot se manifeste par des actes.

« Le gouvernement, dit le *Journal des Débats*, nous joue la comédie d'un complot, mais le complot réel est une tragédie dont M. Clemenceau ne peut ou n'ose arrêter les auteurs. »

Deux nouveaux attentats n'ont, en effet, été rendus impossibles que grâce à la surveillance exercée sur les voies ferrées.

Dans la nuit du samedi à dimanche, la sentinelle du détachement du 119e de ligne, placée près du viaduc d'Asnières, a vu un individu rôder aux abords du pont dont il s'approchait avec toutes sortes de précautions. L'alarme a été donnée, les soldats se sont portés vivement vers le suspect; mais cet individu se tenait sur ses gardes; il a détalé et n'a pu être rejoint.

Un autre détachement du même régiment garde le viaduc d'Argenteuil.

Le soldat Léon Alexandre, un engagé de 19 ans, avait pris la garde, de minuit à 2 heures du matin, au pont sous lequel passe la route départementale no 33. Lui aussi a vu quelque chose d'anormal.

— Entre 1 h. 1/4 et 1 h. 1/2, a-t-il raconté, j'aperçus, venant vers le pont, une voiture légère et couverte, ayant la forme d'un cabriolet; elle arrivait de la direction de Paris, ne faisant pas le moindre bruit en roulant sur la route qui, cependant, est pavée en cet endroit; elle devait, je pense, avoir des roues munies de caoutchouc.

Cette voiture s'arrêta à quelques mètres du pont; deux individus en descendirent et disparurent sous le pont. La voiture fit immédiatement demi-tour et repartit à vive allure.

A cet instant, j'entendis un léger sifflement et plusieurs individus causaient avec animation, mais à voix très basse. Peu après, je distinguai nettement un petit bruit ressemblant à un frottement contre contre les pierres du pont. Je me trouvais exactement sur la banquette, du côté descendant vers Paris; je traversai aussitôt la voie de l'autre côté, et je fis, à plusieurs reprises, manœuvrer la culasse de mon fusil pour attirer l'attention.

L'un des individus siffla très doucement, comme la première fois, et je les vis se sauver en courant du côté d'Argenteuil.

Je ne puis malheureusement donner aucun signalement de ces individus, ni désigner exactement l'endroit du pont sous lequel ils sont restés pendant environ deux minutes.

Au petit jour, les sergents Mathieu et Navet visitèrent le pont et n'aperçurent rien, si ce n'est la trace laissée sur la route par les roues de la voiture.

Le service a été doublé, quatre sentinelles au lieu de deux ont été placées à chaque coin du pont dynamité et deux à celui de la route départementale où a eu lieu la tentative de la nuit dernière.

Le premier attentat

M. Flory, juge d'instruction, s'est rendu, samedi après-midi, sur le lieu de l'attentat et a commencé son enquête. Il a examiné l'endroit où fut déposé l'engin et s'est immédiatement préoccupé de rechercher comment les coupables avaient pénétré sur la voie pour placer leur bombe.

La disposition des poutres métalliques sur la culée est telle qu'il est très difficile, au premier venu, de parvenir jusqu'au point où elle fut déposée. L'attentat ne peut être l'œuvre d'un solitaire, mais celle de deux ou trois individus au moins.

Un poseur de la voie, M. Masadeu, lui a fait la déclaration suivante :

A la tombée de la nuit, j'ai aperçu trois individus rôdant aux alentours de la culée du pont. L'un d'eux, d'assez forte corpulence, était coiffé d'un béret rabattu sur les yeux. Le second, tout de velours habillé, avait une casquette; quant au troisième, de haute taille, il portait une barbe en fer à cheval.

Un autre témoin, M. Thuloup, a été entendu par le magistrat.

M. Thuloup, charretier, se trouvait sur la route d'Argenteuil au moment où l'explosion se produisit. Il se dirigeait avec sa voiture vers le pont à péage et était absolument seul dans la campagne à ce moment.

— Or, en arrivant au pont à péage, a-t-il dit, quelle ne fut pas ma surprise d'apercevoir derrière moi deux individus qui n'avaient pu venir que par la berge de la Seine, et de la direction du pont d'Argenteuil! Ils ont gravi le passage et se sont dirigés vers la ville. Je suis convaincu que ces deux hommes sont les auteurs de l'attentat.

Le signalement de ces deux individus a été transmis à M. Fouquet, commissaire de police, chargé des recherches.

Ajoutons que quelques instants après l'attentat passait sur le pont tout un train de troupes venant d'Evreux. L'attentat était-il dirigé contre ce train? Quelques-uns le croient. Mais ces trains étaient des trains supplémentaires; l'heure de leur passage était ignorée du public. Il faudrait admettre, si cette version est juste, que les criminels étaient bien renseignés.

L'opinion de M. Girard

M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, qui a examiné les débris trouvés sous le pont d'Argenteuil, ne croit pas à un attentat. Il suppose que des cartouches de dynamite avaient été cachées là pour s'en servir plus tard et qu'elles ont fait explosion accidentellement.

LES COLIS DE LA GARE DE LA CHAPELLE

Il y a une dizaine de jours, dit l'*Echo de Paris*, à la gare parisienne de la Chapelle, six colis restés en souffrance attirèrent l'attention du personnel. Ces colis étaient formés de caisses en bois percées de fer, adressées en gare, au nom d'un entrepreneur de la Plaine-Saint-Denis. Cinq de ces caisses étaient assez légères, la sixième était lourde.

Les colis suspects furent signalés, selon l'habitude, à la police, et l'ouverture de l'un des colis fut ordonnée. Il contenait des petits carrés de savon de Marseille, bien alignés à la surface, puis, sous cette première couche, de la sciure de bois, et, dans cette sciure, des pommes de pin, en fonte, semblables à celle qui constituait la bombe de la rue de Rohan. Les 5 colis contenaient vraisemblablement une trentaine de ces engins; la sixième caisse était remplie de cartouches de mines.

Les colis furent, par ordre, placés dans un wagon spécial, qui fut mis sous scellés et isolé jusqu'au lendemain. Le Laboratoire municipal, avisé, devait faire prendre les caisses, et il les fit prendre..... mais elles étaient vides! Dans la nuit, des individus inconnus avaient troué le wagon, enlevé le contenu des colis et abandonné les emballages.

C'est la raison pour laquelle le Laboratoire municipal n'a pas eu à examiner d'explosifs, bien que la brigade des recherches reconnaisse avoir « saisi » quelques engins!

POUR LE 1ER MAI

Toute la journée de dimanche les trains ont continué à déverser des régiments de troupe, infanterie, cavalerie, artillerie.

NOUVELLES PRÉCAUTIONS

Nous avons dit les précautions qui seront prises à Paris pour le 1er mai. En voici de nouvelles :

Le 1er mai, les principaux monuments seront occupés militairement. Des mesures de précaution fort sérieuses seront prises sur tous les points de Paris qui pourraient se trouver menacés, comme la Banque de France, la Bourse, les grands établissements financiers, les grands magasins, etc.

De concert avec M. Lépine, M. le premier président Forichon — qui a la police du Palais de Justice — a arrêté, dimanche, les mesures d'ordre en vue de mardi.

Toutes les portes, à l'exception de celle de la grille de la cour de Mai, située à côté de la loge du concierge, seront fermées, et encore cette dernière ne sera-t-elle ouverte qu'à un seul battant. Des gardes et des soldats se tiendront en permanence devant cette unique entrée. Ils auront la consigne de ne laisser pénétrer que les habitués du Palais — magistrats, journalistes, avocats, avoués — et les seules personnes munies d'une citation.

A la moindre alerte, cette porte serait fermée. En prévision de cette éventualité les gonds ont été soigneusement graissés.

Toutes les Chambres et les services du Parquet seront gardés par des militaires. Aucun détenu ne sera extrait, ce jour-là, des prisons de la Santé, de Fresnes ou de Saint-Lazare.

Aucune voiture cellulaire ne franchira, en effet, la porte du Palais. On craint l'attaque d'un convoi de prisonniers. En conséquence, les juges d'instruction ont été invités, par une circulaire du procureur de la République, à ne convoquer, à leur cabinet, aucun détenu le 1er mai.

Les Chambres correctionnelles ne jugeront que les détenus du Dépôt, et les Chambres d'appel que les prisonniers de la Conciergerie. On sait que cette prison ainsi que le Dépôt se trouvent dans le Palais même.

Néanmoins, tous les juges d'instruction devront se trouver à leur cabinet; deux d'entre eux ont été spécialement désignés pour « informer » au premier événement grave. Ce sont MM. Flory et Jolliot. Ces magistrats se tiendront d'ailleurs toute la nuit à la disposition du procureur de la République.

Enfin, en plus des substituts de service au petit Parquet, un magistrat sera en permanence à la caserne du Château-d'Eau.

SUR LA VOIE PUBLIQUE

La préfecture de police fera installer, sur les principaux points de Paris, ainsi que dans les gares et certains bureaux d'omnibus, des postes de secours qui seront placés sous la direction d'un médecin.

Pour faciliter les évolutions militaires, M. Lépine a invité la plupart des grandes maisons à ne pas faire de livraison dans l'après-midi. Pour les omnibus et les tramways, la décision sera prise au dernier moment.

A LA PRÉFECTURE

Les services resteront ouverts le 1er mai. Les chefs dans les services desquels travaillent des ouvriers ont prévenu ceux-ci qu'ils seraient remplacés s'ils se mêlaient aux manifestations.

CEUX QUI CHÔMERONT

Les ouvriers boulangers, briquetiers-jointoyeurs et aides, décolleteurs du bâtiment et de l'industrie, doreurs sur bois, commis épiciers, fleuristes, feuillagistes et plumassières, couturières et tailleurs, ouvriers en limes, peintres en bâtiments, plombiers, couvreurs, zingueurs, estampeurs-découpeurs et mouluriers, selliers en sac de voyage, serruriers, terrassiers, vanniers, ouvriers en voitures et similaires, coiffeurs, dans des réunions tenues hier, ont décidé de se joindre aux autres corporations et de chômer le 1er mai.

Ce soir, de nouvelles corporations tiendront des réunions en vue du 1er mai, entre autres les employés des omnibus et du Métropolitain.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Dans les principales villes de France, des mesures très rigoureuses de police ont été prises, notamment dans celles où les Syndicats ouvriers devenus Syndicats révolutionnaires sont puissants.

C'est ainsi qu'à Brest, Toulon, Marseille, Bordeaux, Lyon, Longwy, Lens, Saint-Etienne, Nancy, etc., villes où des troubles pourraient se produire, la troupe prêtera main forte à la police.

Bordeaux, 30 avril, 8 heures du soir. — On redoute de sérieuses manifestations, plus de 80 Syndicats affiliés à la Bourse du travail et comptant un nombre considérable d'adhérents ont décidé d'y participer.

Les ouvriers syndiqués de la manufacture des tabacs chômeront, mais la direction leur a fait annoncer que les magasins et ateliers resteront ouverts.

Ce soir, grand meeting révolutionnaire au Nouveau-Théâtre.

Toutes les troupes de la garnison demeurent consignées dans leurs quartiers.

LES ANTIMILITARISTES

Sur un ordre émané du Parquet de Rouen, les commissaires de police se sont rendus, chez plusieurs personnes, connues pour professer des doctrines antimilitaristes et ont saisi 200 brochures antimilitaristes et anarchistes.

Des perquisitions ont eu lieu également chez divers jeunes gens habitant le quartier de Saint-Sever et ont amené la découverte de nombreux documents antimilitaristes. Ces perquisitions ont continué l'après-midi, mais elles n'ont donné aucun résultat.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un certain nombre d'affiches anarchistes et antimilitaristes ont été apposées sur les murs, tant à Nancy qu'à Malzéville, où habite M. Georges Thierry, candidat socialiste révolutionnaire dans la 3e circonscription.

M. BARTHOU & LES POSTIERS

M. Barthou, ministre des Travaux publics, accompagné de M. Ladmirand, chef de son secrétariat particulier, s'est rendu ce matin, à 6 h. 1/2 à la recette principale des postes de Paris.

Le ministre, reçu par le haut personnel de l'administration, a pénétré dans le vaste hall où 2 000 facteurs sont employés chaque matin au classement des lettres.

Aux discours de bienvenue qui lui ont été faits, M. Barthou a répondu en disant « qu'il est venu donner une marque de confiance au personnel, dont il félicite les chefs ».

Expliquant la différence qui existe entre un service privé et un service d'Etat, il ajoute qu'il saura concilier la bienveillance avec la nécessité de faire respecter les principes du gouvernement.

M. Barthou déclare alors qu'il est disposé à accorder toutes réformes actuellement possibles, et c'est ainsi qu'il annonce qu'il a personnellement examiné, avec le sous-secrétaire d'Etat, M. Bérard, et ses chefs de service, la suppression de la troisième distribution les dimanches et jours fériés, instamment demandée par l'association générale des sous-agents. Cette réforme lui a paru justifiée et réalisable; il a le plaisir d'annoncer aux facteurs que, selon ses instructions, elle sera, à partir de dimanche prochain, un fait accompli et définitif.

Informations du soir

LA VEILLÉE DES ARMES

Toutes les troupes seront aujourd'hui consignées. Tous les agents de police sans exception prendront leur service ce soir, à minuit, et ne le quitteront qu'après-demain, à 1 heure du matin.

Les colonels des troupes rassemblées à Paris ont été reçus ce matin par le préfet de police, qui leur a donné des instructions en vue d'occuper les principaux points stratégiques, demain matin, à partir de 4 heures.

Deux paquets de cartouches seront distribués à chaque homme.

Le préfet a reçu à 11 h. 1/2 les commissaires divisionnaires, à 4 heures les officiers de paix et à 4 h. 1/2, 40 commissaires de police. On parle de nouvelles arrestations pour cette nuit.

LA BATAILLE ÉLECTORALE EN VENDÉE

De notre correspondant particulier :

La Roche-sur-Yon, 30 avril. — M. Bourgeois, député catholique de la 2e circonscription de La Roche-sur-Yon, doyen d'âge de la Chambre des députés, gravement malade, renonce à se représenter.

M. de Lavrignais, conseiller général de la Vendée, pose sa candidature catholique et libérale.

DEUX PROCÈS

Nous apprenons que l'honorable M. de Rouvre, député de la Haute-Marne, intente un procès au journal le *Matin* et à l'*Agence Fournier*, qui ont mêlé son nom aux affaires du prétendu complot.

LES ARRESTATIONS DANS LE NORD

Lens, 30 avril. — Ont été arrêtés par les gendarmes : Gustave Sacleux, employé au greffe de la justice de paix de Lens, qui a crié : « Vive la révolution! » en voyant passer une compagnie d'infanterie; et Emile Moncheaux, charpentier aux mines de Lens, qui distribuait aux soldats des brochures antimilitaristes.

Douai, 30 avril. — Hier, un sous-officier et un cycliste militaire qui regagnaient leur poste, à proximité de la fosse Sainte-Marie-Auberchicourt, mines d'Aniche, ont été attaqués par quelques individus.

Le sous-officier a été terrassé par les agresseurs. Le cycliste a alors tiré en l'air un coup de revolver pour attirer l'attention du poste, qui a pris les armes.

Les soldats ont malmené un des agresseurs.

Deux arrestations ont été opérées, celle d'un ouvrier et celle d'un mineur, très mal notés et nommés Legrand et Cappelle.

Etat de la grève

On compte ce matin 37 257 grévistes et 15 989 travailleurs, soit 1 316 travailleurs en plus que samedi.

La reprise du travail est générale aux mines d'Aniche, où l'on compte à peine 450 absences sur un effectif de 4 000 ouvriers.

A la Compagnie de l'Escarpelle, qui est le centre de la résistance du Syndicat ouvrier dans le Nord, on compte 500 descentes environ sur un effectif de 2 000 mineurs.

PAS DE DÉSERTEURS

Il est inexact que des cas de désertion (il en a été annoncé 28) se soient produits dans les troupes envoyées dans les bassins houillers.

Jusqu'ici, l'autorité militaire n'a constaté que deux cas d'absence illégale. (*Havas*.)

ON TRAVAILLE A RENNES

De notre correspondant particulier :

Rennes, 30 avril, 2 heures soir. — Tous les Syndicats ouvriers ont décidé de travailler le 1er mai. Le Syndicat des ouvriers de l'arsenal laisse ses membres libres de travailler ou de chômer; le chômage, s'il se produit, n'aurait lieu que dans l'après-midi.

LES GRÈVES

Dives. — 120 ouvriers seulement purent entrer ce matin. Les grévistes obstruent les chemins; des bagarres se sont produites; la gendarmerie est impuissante.

Une délégation du Conseil municipal fait une tentative de conciliation près de la direction qui repousse toutes les revendications ouvrières. L'usine est fermée complètement. Le préfet est arrivé.

DANS LE BASSIN DE LONGWY

Longwy, 3 h. 35 soir. — La grève est déclarée à la Société d'Aubrives et Villerupt. 1 100 hommes de troupe sont venus de Verdun. L'agitateur Varède est invisible.

A Villerupt depuis hier matin, les grévistes l'attendent impatiemment. Le préfet a fait afficher dans tout le bassin de Longwy que tout étranger fomentant des troubles sera expulsé.

36 CADAVRES

Mogador, 29 avril. — On a découvert, sous la boutique d'un savetier indigène de Marrakech, 26 cadavres de femmes qui avaient été assassinées, et 10 autres cadavres, également de femmes, dans une cour appartenant au meurtrier. Celui-ci sera crucifié jeudi prochain jour de marché, sur le square [illegible], devant la maison de [illegible].

Berlin, 30 avril. — Le prince de Bülow a fait dimanche une promenade à pied de plus d'une heure dans le parc de la chancellerie.

UN GRÉVISTE CONDAMNÉ

La 2e Chambre correctionnelle vient de condamner à un mois de prison Thérault, ouvrier cloutier, arrêté samedi dernier rue de la Paix. Il se trouvait à la tête d'une bande de grévistes qui criaient : « A bas les patrons! Vive la grève! Vive la journée de six heures! » Pendant qu'on le conduisait au poste, Thérault insulta les agents.

« Nous voulons que l'ordre règne dans la paix, » a dit le président en prononçant la condamnation.

Mgr AMETTE AU SACRÉ-CŒUR

Le coadjuteur de Paris a tenu à mettre son ministère sous la protection du Sacré-Cœur en présidant, le lendemain de son installation, les cérémonies de la basilique de Montmartre.

Aux Vêpres, assistance superbe. 1 500 hommes étaient venus prendre place dans le vaisseau, rempli comme aux plus grands jours, pour faire escorte au Saint Sacrement à la procession mensuelle.

M. Penporier, du banc d'œuvre, ayant dit à Monseigneur les remerciements et les espérances que suggère l'arrivée de l'élu de Dieu qui vient recueillir des mains du cardinal l'héritage du Vœu national, Mgr Amette a pris la parole et, d'une voix forte, bien timbrée, s'harmonisant très heureusement avec le vaisseau, avec facilité, distinction, force et onction, atteignant jusqu'à l'éloquence, il a exprimé les sentiments que la cérémonie lui inspirait.

C'est pour lui une consolation d'inaugurer son ministère en un tel jour, le dimanche du Bon Pasteur, — en un tel lieu, la basilique du Vœu National, — en une telle cérémonie, devant un tel auditoire d'hommes, l'élite de la capitale, représentant la vraie France.

Puis, commentant la rénovation des promesses du baptême qui va avoir lieu, l'orateur rappelle les *droits de Dieu* sur l'homme créé par lui, racheté par le sang du Christ, régénéré par le baptême, vivifié par les sacrements et les *devoirs du chrétien* qui doit au Christ « vérité, voie et vie », la foi, l'obéissance, l'union par les sacrements. Puis, soldat du Christ, il doit aller plus loin, défendre sa foi, soutenir les luttes de la vie chrétienne et travailler à rendre la France à Dieu.

En écoutant l'orateur, perdu dans la foule, nous bénissions Dieu d'avoir donné à l'Eglise de Paris un apôtre du Sacré-Cœur, à la parole puissante.

F.

Nouvelle organisation d'administration diocésaine

Mgr Gibier, évêque de Versailles, vient de prendre une très importante décision au sujet de l'administration diocésaine.

Préoccupé de pousser activement les travaux de l'apostolat sur tous les points de son vaste diocèse, il juge nécessaire de [illegible] plusieurs prêtres établis à demeure sur le territoire du diocèse.

Il annonce en conséquence qu'il se propose d'attribuer bientôt à MM. les doyens des fonctions très importantes et très étendues dans leurs cantons respectifs. Un instant il avait songé à établir dans chaque arrondissement des *missi dominici* ou vicaires forains chargés de représenter l'évêque et de répercuter partout son action, mais pour le moment il préfère garder auprès de lui ses collaborateurs.

Etablissant dès maintenant les premiers jalons de l'organisation nouvelle, il attribue à MM. les vicaires généraux, outre les fonctions et les honneurs qu'ils avaient jusqu'ici, des emplois très spéciaux et des pouvoirs très étendus qu'ils exerceront dans tout le diocèse.

M. l'abbé Leblanc, vicaire général, reçoit, en plus de la charge du personnel et de la fonction de promoteur, le *service des œuvres* : presse, conférences, patronages, sociétés sportives, etc.

M. l'abbé Genty, vicaire général, est chargé de *l'inspection des paroisses* et a de plus à sa charge l'important *service des écoles libres*.

Par suite de cette nouvelle méthode de travail, dit Mgr Gibier, il pourra arriver accidentellement que l'évêque et ses vicaires généraux archidiacres soient absents de Versailles; nous chargeons alors M. l'abbé [illegible]

POUR LE CLERGÉ

Mgr Henry, évêque de Grenoble, adresse à ses diocésains une lettre sur la suppression du budget des cultes, et la nécessité pour les fidèles de pourvoir aux besoins du clergé. Il résume ainsi les obligations nouvelles qui incombent dès maintenant à ses diocésains :

1° Compléter le traitement des 292 prêtres auxquels le législateur n'a consenti qu'une pension viagère insuffisante;

2° Assurer le sort des 77 prêtres que payaient les Fabriques et les communes;

3° Fournir un traitement intégral de desservant aux vicaires et aumôniers auxquels pourra être confiée la direction d'une paroisse, un traitement intégral de vicaire aux jeunes prêtres qui auront, après leur ordination, entrer dans les cadres;

4° Se préparer à subvenir aux besoins des 200 prêtres bénéficiaires d'une allocation, dans la proportion même des réductions annuelles [illegible], et, à pourvoir, au bout de dix années, à la totalité des dépenses nécessitées par le service du culte.

Sa Grandeur avait songé, en vue d'assurer le paiement des traitements du clergé, à un système de cotisations basé sur un contingent déterminé pour chaque paroisse et réglé lui-même d'après la valeur du centime décimal dans chacune d'elles. Mais en attendant de pouvoir l'appliquer, Monseigneur prescrit une quête générale à domicile.

—o—

Les *Semaines religieuses* de Carcassonne, Saint-Brieuc, Moulins, La Rochelle, publient aussi des notes relatives à l'organisation locale du denier du culte.

Les associations cultuelles

Bien avant l'apparition de l'Encyclique pontificale, dit encore Mgr l'évêque de Grenoble, nous avions fait appel à de précieux concours pour nous aider à préparer les statuts d'organisations paroissiales et d'une organisation diocésaine, qui, juridiquement et canoniquement inattaquables, nous permissent, si telle était la volonté du Saint-Siège, de tirer le meilleur parti du peu de liberté que nous laisse encore la loi d'oppression du 9 décembre 1905. Ces projets n'ont pas été élaborés sans peine parmi les pièges et les chausse-trapes dont est semée la route légale. — Quand verront-ils le jour? Leur sort reste nécessairement subordonné aux instructions du Saint-Père sur les associations cultuelles; mais s'il nous en faut faire le sacrifice, il n'est personne de nos dévoués et généreux conseils qui ne s'y résigne, convaincu comme nous que le *modus vivendi* que nous avions prévu ne saurait rien, en un moment où rien ne peut être sauvé que par l'union de tous dans l'obéissance.

Nos amis défunts

A Toulouse, le colonel de La Bruyère de Verrazat, excellent chrétien, une des victimes de la délation maçonnique. — A Villeneuve-sur-Lot, M. [illegible], 81 ans, père d'un prêtre. — [illegible] Le Bars, 65 ans, à Béziers. — M. l'abbé Dantec, curé de Juvincourt (Aisne), 45 ans. — [illegible] Vilaine). — Sœur Joséphine Lebionc, 74 ans, et Sœur Marie-Félicie Chopard, 78 ans, religieuses de la Retraite chrétienne de Boulogne-sur-Mer, mortes en exil à Broadstairs (Angleterre). — M. [illegible], 79 ans, à [illegible], Laval-Dieu (Ardennes). — Mme Pauline [illegible], 79 ans, à Eperlecques (Pas-de-Calais). — M. Auguste Mathieu, conservateur des forêts en retraite, à Nancy, d'une famille dévouée comme lui à la bonne presse. — Le R. P. Léon Bastien, de la Compagnie de Jésus, ancien supérieur de la maison de retraite de Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouvaux (Nord), décédé à Roubaix. — M. Joseph [illegible], négociant, 40 ans, et M. Gustave Guiot, entrepreneur, 35 ans, à Saint-Omer. — Mme Vve Soleilhac, vaillante chrétienne, mère de notre ami M. Paul Soleilhac, directeur du journal l'*Express républicain* de Lyon, et de M. l'abbé Soleilhac, vicaire à Annonay, 74 ans, Annonay (Ardèche).

Mariage

On recommande aux prières le mariage de Mlle Marie-Thérèse [illegible] avec M. [illegible], qui sera célébré le 2 mai, [illegible] dans la basilique [illegible], à Bordeaux.